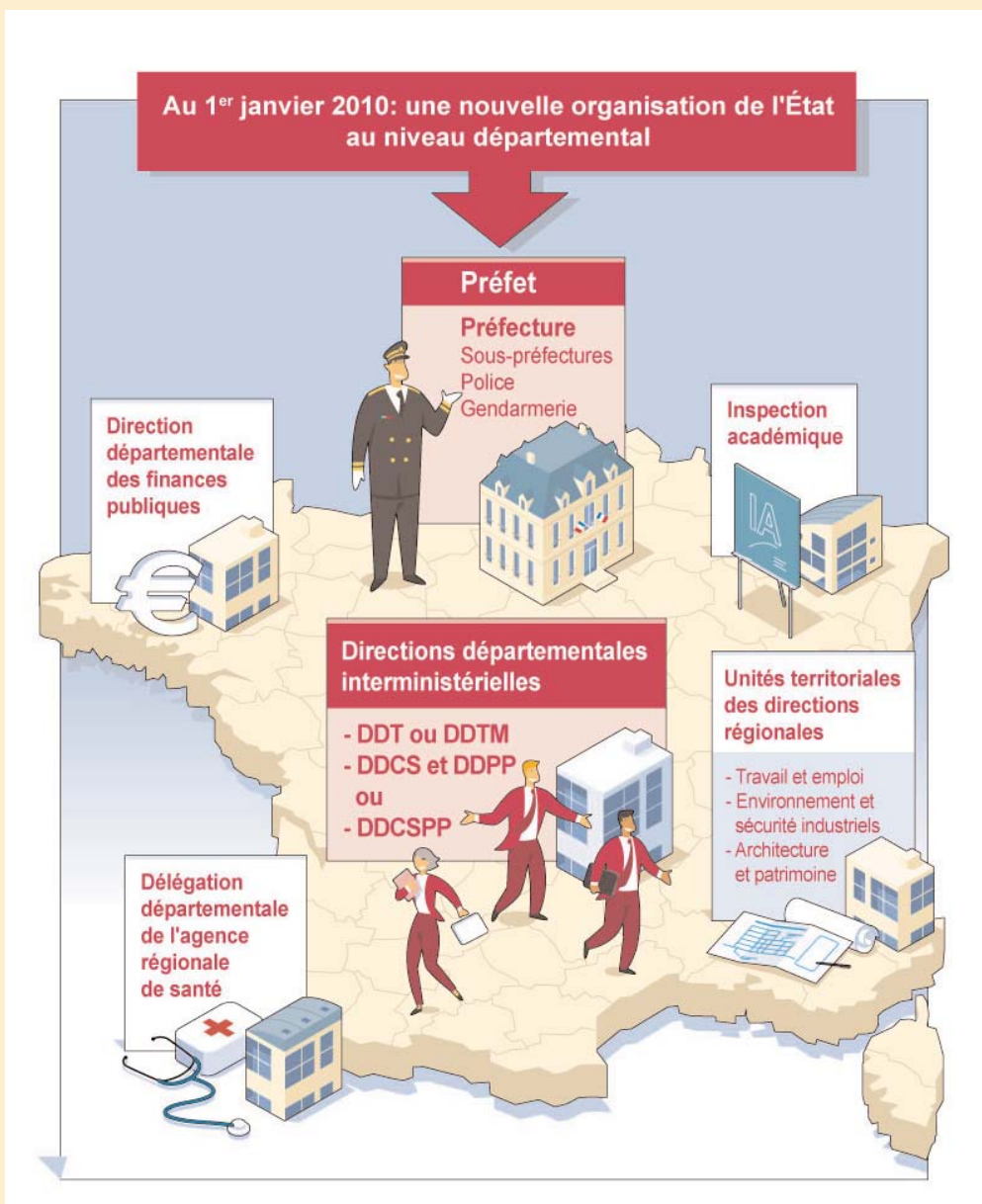


## La nouvelle organisation départementale de l'Etat dans le département



Le volet territorial de cette révision générale des politiques publiques, la **RÉATE**, conduit à restructurer les services déconcentrés. La nouvelle organisation est depuis le début de l'année dans sa phase opérationnelle et vient de **donner naissance à deux nouvelles directions départementales interministérielles** qui englobent toutes les précédentes (DDE, DDAF, DDSV, DDJS, DDTEFP, etc...) et constituent, avec la Préfecture, le cœur de l'administration de l'Etat local en Corse-du-Sud.

La **direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**, pilotée par **Jean-Louis Aribaud**, qui comprendra quant à elle **une soixantaine d'agents** (voir p.5).

La **direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)**, qui sera forte de **240 agents** placés sous l'autorité de son directeur **Jean-Michel Palette** (voir p.7).

L'objectif est de dessiner un service public plus lisible et plus efficace que les citoyens. Deux principes guident cette réorganisation : la **subsidiarité** (l'entité la plus proche du terrain est responsable des dossiers) et la **mutualisation des compétences** et

**des moyens** (plus de doublons, synergie de compétences de services jusqu'ici dispersés et qui exercent des missions similaires, travail en réseau autour d'équipes rassemblées).

### Rapprocher les métiers et les cultures

Ainsi, par exemple, l'instruction par la DDTM d'un permis de construire intégrera au mieux les préoccupations environnementales et la préservation des terres agricoles. La création de la délégation à la mer et au littoral, au sein de la DDTM, permettra une approche intégrée des problématiques maritimes et de gestion du domaine public.

Dans la même logique, la

création d'un service du logement et de l'urgence sociale au sein du pôle cohésion sociale de la DDCSPP permet une mise en oeuvre intégrée de l'ensemble des dispositifs permettant l'accès ou le retour des personnes sans abri ou mal logées à un logement pérenne (CHRS, Maisons Relais, application de la loi DALO...), au plus près des parcours individuels. Au sein du pôle protection des populations de cette direction, les services vétérinaires et ceux de la répression des fraudes pourront également conjuguer les contrôles opérés tout au long de la chaîne alimentaire, pour renforcer la sécurité et la confiance des consommateurs.